

Délibération n°07/10/2026-68 du mercredi 7 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept octobre à 14 heures 10, le conseil d'administration, dûment convoqué le 25 septembre 2026, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la présidence de Marc CECCALDI.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Séverine MAGRY, Marc CECCALDI, Marc FERAUD, Sébastien NOURIAN, Pierre VASARELY, Antoine BOLLASINA, Carlos CASTELEIRA, Juliette NORMAND-BEORCHIA
- Présents en visioconférence : Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Laure SCANDOLERA, Florian GAITE
- Procurations : Dominique AUGÉY (Marc CECCALDI), Brigitte DEVESA (Marc FERAUD), Frédérique DUMICHEL (Laure SCANDOLERA), Daniel GAGNON (Sébastien NOURIAN)
- Absents : Sophie JOISSAINS, Loris MARTIN, Kayané BIANCO ROATTA, Stéphanie BRAISE, Karima ZERKANI-RAYNAL, Dimitri MOUDAR

Monsieur le président a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Objet : Report du débat d'orientations budgétaires et du vote du budget primitif 2027

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu les statuts de l'école supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini, et notamment son article 18

Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) constitue ainsi la première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales et de leurs établissements. Ainsi, il précède l'élaboration du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire doit se tenir, conformément à la réglementation, au plus tôt dans les 10 semaines précédant ce vote.

Le ROB doit permettre à l'assemblée délibérante d'échanger sur les principales directives budgétaires et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de l'école supérieure d'art. Il doit permettre une vision précise de ses finances et des orientations poursuivies.

Afin de respecter les statuts de l'école, le vote du budget primitif 2027 doit avoir lieu avant le 1^{er} janvier 2027.

Comme l'équipe de direction l'a constaté et souligné à plusieurs reprises, ce calendrier budgétaire n'est ni adapté au rythme de la pédagogie de l'école, ni à celui de l'exécution budgétaire et comptable. En effet, le recensement des informations

nécessaires à la construction d'un budget fiable et sincère ne peut être complet tant que le résultat précédent n'est pas connu et tant que les membres fondateurs de l'école n'ont pas décidé du montant de la contribution annuelle qu'ils verseront.

L'école doit faire face, à l'instar de la majorité des écoles d'art, à des difficultés, découlant notamment de l'inflation, du glissement vieillesse technicité des agents publics et de l'instabilité économique et politique au niveau national, mais également de la stagnation ou de la baisse des contributions des membres fondateurs des EPCC.

Ainsi, l'école de Valenciennes a définitivement fermé ses portes en juin 2025 et l'avenir de celle de Dunkerque est très incertain.

Si cette situation était à l'origine conjoncturelle, elle est devenue structurelle depuis plusieurs années ; les recettes n'augmentant pas au même rythme que les dépenses, et ce malgré une gestion rigoureuse des finances de l'ESAAix et des recherches de financements.

Les ressources des EPCC sont principalement composées de contributions des membres fondateurs, mais celles-ci sont globalement constantes et l'Etat ne les finance, en moyenne, qu'à hauteur de 10% de leur budget, sans réévaluation notable du montant de ses contributions.

Depuis plusieurs années, les contributions que perçoit l'ESAAix n'évoluent pas. Celle versée par la ville d'Aix s'élève à 2 700 000€ (16 000€ de complément ont été versés en 2024 et 2025) et celle attribuée par l'Etat à 230 000€. L'école, depuis sa création en 2011, n'a jamais perçu de contribution de la Métropole Aix-Marseille-Provence (initialement Communauté du Pays d'Aix) qui est pourtant également un de ses membres fondateurs. Etant donné les difficultés financières auxquelles elle doit faire face, il est peu probable que cette situation évolue en faveur de l'école.

Le montant des dépenses obligatoires et des charges incompressibles augmentant et chaque année, il devient plus difficile d'équilibrer le budget.

Actuellement, il est impossible d'avoir l'assurance du financement complet des dépenses obligatoires pour 2027. Le fonctionnement de l'école en est d'ores et déjà fortement impacté. La direction et l'ensemble de l'équipe de l'école ont pour volonté le maintien de la qualité du service rendu, de l'image de l'école et de son ancrage sur le territoire aixois, national et international, mais sans ressources suffisantes, **la survie de l'ESAAix est en jeu.**

La méconnaissance du résultat définitif à cette période de l'année est également un réel frein à une projection financière sécurisée. Etant donné notamment la possible diminution de la contribution de la ville d'Aix dès 2026, il risque d'être négatif.

Ainsi, le conseil d'administration a approuvé le report de la tenue du débat d'orientations budgétaires, ainsi que celui du vote des budgets primitifs depuis 2023. Cela a permis d'avoir connaissance du montant exact des résultats des années précédentes (puisque les comptes de gestion ou compte financier unique avaient été établis), et donc de les inscrire dès cette étape budgétaire, du montant définitif des amortissements, mais également d'obtenir la transmission des données nécessaires à son élaboration, notamment le montant définitif des contributions des membres fondateurs et de certains financeurs.

Les statuts de l'école prévoient, dans leur article 18, que « le budget est adopté par le conseil d'administration [...] chaque année avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il se rapporte ».

Cependant, le Code général des collectivités territoriales autorise une adoption du budget primitif jusqu'au 15 avril de l'exercice auquel il s'applique.

En ce sens, il est demandé au conseil d'administration de reporter exceptionnellement la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2027 en janvier 2027, et le vote du budget primitif 2027 avant le 15 avril 2027.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- AUTORISE le report du débat d'orientations budgétaires 2027 en janvier 2027
- AUTORISE le report du vote du budget primitif 2027 avant le 15 avril 2027

Fait à Aix en Provence, le 07 OCT. 2026

Le Président du conseil d'administration,

Marc CECCALDI